



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Ville de Bruxelles**  
Département Urbanisme  
Section Autorisations  
**Madame Mosquera**  
Boulevard Anspach, 6  
**B - 1000 BRUXELLES**

V/Réf. : (corr. : O. Bouchenak )S238/2021

Réf. Nova : 04/XFD/1777848

N/Réf. : AA/BDG/BXL22624\_679\_PU\_Saint-Quentin\_28

Bruxelles, le 30/09/2021

**Objet : BRUXELLES. Rue Saint-Quentin, 28**

Demande de permis d'urbanisme portant sur la suppression de la construction dans la cour réalisée sans permis sur 2 niveaux, la construction d'un volume de liaison au rez-de-chaussée entre le volume à rue et le volume arrière, l'aménagement de deux terrasses sur cette annexe, la division des étages en 3 logements et le remplacement des châssis aux étages.

**Avis de la CRMS**

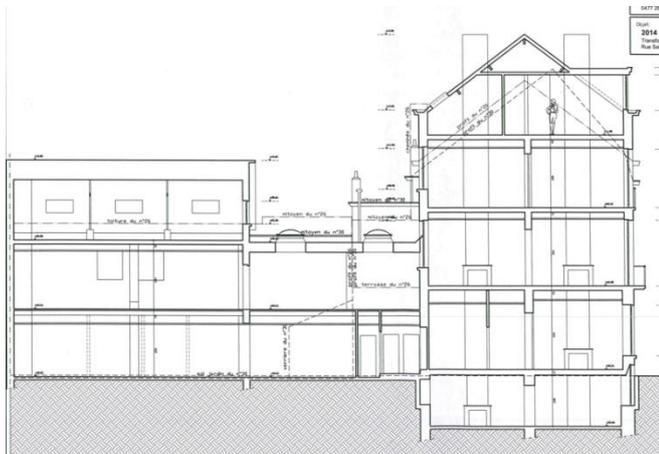
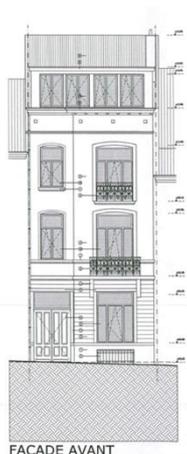
Madame,

En réponse à votre courrier du 10/09/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 29/09/2021.

**CONTEXTE**

Cette maison jouxte et se situe dans la zone de protection de deux maisons classées, de style Art Nouveau (n° 30 et n°32). Elle est également reprise dans le périmètre du PPAS Saint-Quentin (16/07/2015) et est sujette au Règlement sur les bâtisses des quartiers Ambiorix et Cinquantenaire (27/02/1992).

Construit d'après un permis de 1899, le bien consiste en une habitation à front de rue et un ancien atelier arrière, séparés par une cour. Les principales campagnes de travaux ont eu pour effet, en 1958, la création d'une large lucarne au R+3 et, en 1986, le changement d'affectation du RDC avant et du bâtiment arrière en bureau (une seule entité) et la régularisation de 3 logements dans la maison principale, aux R+1, R+2 et R+3. La cour a été couverte, sans permis, par une construction sur deux niveaux, modifiant complètement l'occupation de la parcelle et les baies ouvrant sur cet espace.

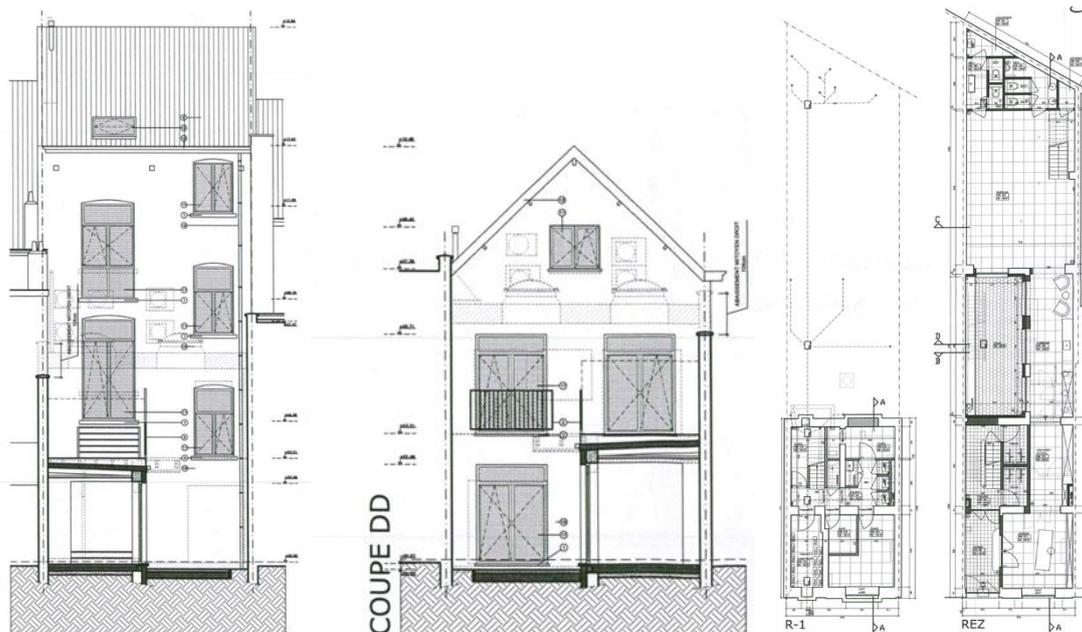


A g. : vue de l'enfilade n°s 24, 26, 28 et suivantes (©Google maps)  
Au centre et à dr. : situation existante de fait : façade avant et coupe (extr. du dossier de demande)

## DEMANDE

La présente demande a pour objet :

- le maintien de la surface de bureau au RDC avant et dans l'arrière bâtiment,
- la suppression de la construction de la cour et la reconstruction d'une annexe sur un seul niveau, d'une ampleur réduite,
- l'aménagement de 2 terrasses au-dessus de cette nouvelle annexe,
- le réaménagement de 3 logements dans la maison avant : 2 appartements d'une chambre aux deux étages et un studio sous les combles,
- la modification des châssis en façade arrière (alu laqué noir) et la mise en peinture des châssis avant en bleu.



*Elévations projetées de la façade arrière de la maison et de l'ancien atelier, plans projetés des R-1 et RDC du bien (extr. du dossier de demande)*

## AVIS

La Commission est favorable au projet, le dégagement - bien que partiel - de la cour ne peut qu'avoir un impact positif sur les biens classés voisins et cette revalorisation qualitative de l'espace en intérieur d'ilot est une intervention positive pour le bien lui-même.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

C. FRISQUE  
Président

c.c. : [svalcke@urban.brussels](mailto:svalcke@urban.brussels) ; [hlelievre@urban.brussels](mailto:hlelievre@urban.brussels) ; [mkreutz@urban.brussels](mailto:mkreutz@urban.brussels) ; [gvandebrouck@urban.brussels](mailto:gvandebrouck@urban.brussels) ;  
[pielli@urban.brussels](mailto:pielli@urban.brussels) ; [dsourbi@urban.brussels](mailto:dsourbi@urban.brussels) ; [bannegarn@urban.brussels](mailto:bannegarn@urban.brussels) ; [oumayma.bouchenak@brucity.be](mailto:oumayma.bouchenak@brucity.be) ;  
[commissionconcertation.urbanisme@brucity.be](mailto:commissionconcertation.urbanisme@brucity.be) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be) ; [cvandersmissen@urban.brussels](mailto:cvandersmissen@urban.brussels) ;  
[mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels)